

5 mars 2010



5 mars 2010 – Communiqué

Formations Port Facility Security Officer

La réglementation internationale (Code ISPS) et nationale impose à toute installation portuaire accueillant une navigation internationale de désigner un responsable sûreté formé et certifié ISPS (PFSO, Port Facility Security Officer).

GEOS organise trois sessions pour former ses Agents de Sûreté des Installations Portuaires à Paris du 26 au 30 Avril, du 17 au 21 Mai, et du 21 au 25 Juin.

Contexte

Le secteur maritime, représentant 90% des flux de marchandises, est confronté à des menaces polymorphes telles que les actes de terrorisme, de piraterie, de criminalité portuaire et d'immigration clandestine.

Pour faire face aux risques sécuritaires liés à ces menaces, GEOS, fort de ses expériences dans la sécurité internationale depuis 1998, assiste ses clients dans l'application de la réglementation nationale et internationale (International Ship & Port Security - ISPS), dans la prévention et dans la gestion des risques.

Trois sessions de formation des Agents de Sûreté des Installations Portuaires sont organisées à Paris du **26 au 30 Avril, du 17 au 21 Mai, et du 21 au 25 Juin.**

Public :

- **cadres des installations portuaires et des ports**
- personnes susceptible d'avoir des **responsabilités dans le domaine ISPS**
- professionnel en **reconversion** dans le domaine de la **sûreté maritime et portuaire**

Qu'est ce que la formation PFSO ?

L'Arrêté du 17 juin 2004 fixe les conditions de délivrance de l'attestation de formation d'agent de sûreté de l'installation portuaire conformément au code ISPS (code international pour la sûreté des navires et des installations portuaires), ainsi que le référentiel de la formation correspondante.

GEOS détient l'agrément de l'Etat français pour délivrer l'attestation de formation d'agent de sûreté de l'installation portuaire (ASIP/PFSO) aux candidats qui remplissent les conditions suivantes :

1. « Justifier de la formation d'agent de sûreté de l'installation portuaire, dans un centre de formation agréé » (GEOS).
2. « Avoir subi avec succès le contrôle des connaissances permettant de démontrer qu'ils ont atteint la qualification requise » (organisé le dernier jour du stage).

3. « La formation d'agent de sûreté de l'installation portuaire est attestée par le directeur du centre de formation agréé » (GEOS).

Le programme Conforme au référentiel de l'arrêté du 17 juin 2004

Objectif et méthode pédagogique

Les personnes ayant suivi ce cours avec succès doivent pouvoir occuper les fonctions et assumer les responsabilités de l'agent de sûreté de l'installation portuaire (IP) telles qu'elles sont définies dans la section A/17.2 du code ISPS et qui comprennent ce qui suit, sans que la liste soit exhaustive :

1. Effectuer une étude de sûreté initiale complète de l'installation portuaire ;
2. Veiller à l'élaboration et à la mise à jour du plan de sûreté de l'installation portuaire (PSIP) ;
3. Mettre en œuvre le plan de sûreté de l'IP et procéder à des exercices à cet effet ;
4. Procéder à des inspections de sûreté régulières de l'IP ;
5. Recommander et incorporer les modifications nécessaires au PSIP pour en rectifier les lacunes et mettre à jour le plan pour tenir compte des changements pertinents affectant l'IP ;
6. Veiller à ce que le personnel responsable de la sûreté de l'IP ait reçu une formation adéquate ;
7. Coordonner la mise en œuvre du PSIP avec le ou les agents de sûreté de la compagnie et du navire ;
8. Assurer la coordination avec les autorités publiques compétentes en matière de sûreté ;
9. S'assurer que le matériel de sûreté est correctement utilisé, mis à l'essai, étalonné et entretenu
10. Aider l'agent de sûreté du navire à confirmer l'identité des personnes cherchant à monter à bord du navire.

Les formateurs alternent les aspects réglementaires, l'état de l'art du domaine ISPS et les cas concrets tirés de leur expérience.

Les + GEOS :

Leader français et européen du management des risques et de la gestion des crises

12 ans d'expérience de la sécurisation des activités et du commerce à l'international

Des formateurs sûreté maritime et portuaire **ayant l'expérience du terrain**

L'illustration de la théorie par des situations concrètes vécues à l'international

L'adaptation de **la formation à votre secteur d'activité**, en y intégrant des **modules spécialisés**

GEOS est centre de formation agréé et Agrément de l'Etat pour la formation ISPS (Décision 047/2009 DRAM-BN)

Contact : maritimesecurity@groupegeos.com

Au sujet de GEOS

Groupe international, GEOS est le leader en Europe continentale de la prévention et du management des risques.

Le Groupe accompagne le développement de ses clients en zones dégradées, en leur offrant des solutions complètes conciliant audit, conseil, assistance et gestion de crise. GEOS aide ses clients à saisir leurs opportunités d'affaires et à appréhender au mieux leurs problématiques de risques internationaux (politiques, sécuritaires, terroristes...), ou liés à leur activité (concurrence, criminalité économique, fraudes, contrefaçons).

GEOS en 2010, c'est :

480 collaborateurs, plus de 41 millions d'euros de chiffre d'affaires en 2009, des interventions dans plus de 80 pays, 18 représentations à l'international (Algérie, Colombie, Nigéria, Brésil, Mexique, Irak, Argentine, etc.) et de nombreux clients de tous secteurs d'activité.